

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



CONSEIL GÉNÉRAL

> CONTACT

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

13, rue du Docteur Romieu
04000 DIGNE LES BAINS

Représentant : Jean Louis BIANCO,
Président du Conseil Général

Le principe de la réalisation d'une autoroute de désenclavement du Massif Alpin par Genève, Grenoble, Sisteron, Marseille a été retenu par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 13 avril 1987 et inscrit au Schéma Directeur Routier National du 18 mars 1988. Le Schéma Directeur du 1er avril 1992 a confirmé l'intérêt de l'autoroute A 51 pour permettre le délestage d'une partie du trafic de la vallée du Rhône en voie de saturation, tout en irriguant de nouvelles régions encore enclavées, en particulier dans les zones de montagnes ou dans les zones à dominante rurale. Le CIADT du 18 décembre 2003 a confirmé la volonté d'achever la liaison autoroutière A51 Grenoble – Sisteron afin de permettre un développement durable et équilibré des territoires traversés, avec deux objectifs qui consistent, à assurer une fluidité des déplacements nord-sud en offrant aux trafics des massifs montagneux, des infrastructures sûres et de qualité passant par leurs itinéraires naturels, et à desservir des territoires alpins, actuellement mal irrigués par des infrastructures de transport, pour favoriser leur développement économique et touristique.

Dans le cadre du débat public organisé par la :

cndp

Commission
particulière

du débat public

Liaison Grenoble-Sisteron

> LES ENJEUX DU TERRITOIRE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

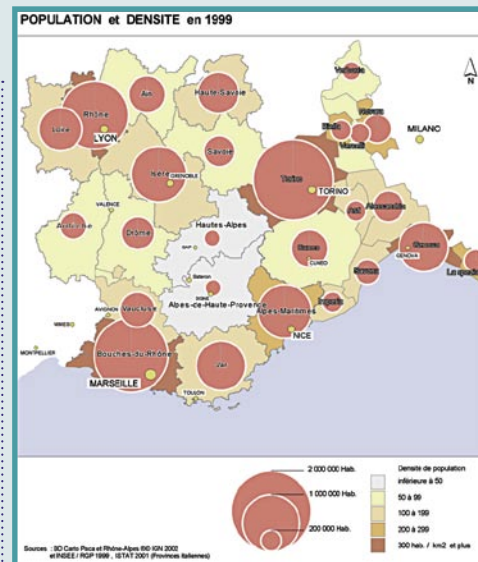
Les Alpes du Sud, un espace naturel situé au centre d'un bassin européen à forte activité économique :

Les deux départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes sont situés au cœur des quatre régions européennes à forte activité économique (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Piémont et Ligurie) qui comptent près de 16 millions d'habitants et qui entretiennent entre elles de nombreux échanges économiques.

Ces deux départements des Alpes du Sud possèdent un territoire naturel paysager et bâti d'une grande richesse qui représente un atout majeur pour le développement économique

basé principalement sur le tourisme et l'agriculture.

Outre les activités économiques traditionnelles localisées principalement dans la vallée de la Durance et autour des bassins de vie importants, l'activité touristique représente un enjeu primordial pour l'économie de ces deux départements. Elle constitue un véritable moteur du développement économique et ses retombées en terme d'emploi sont vitales. L'agriculture représente un enjeu à la fois économique lié à l'emploi, et de préservation du milieu naturel, lié



à la sauvegarde du patrimoine rural. La pluriactivité agricole est centrée sur l'agrotourisme.

La priorité : désenclaver le territoire pour assurer un développement durable :

Entre Grenoble et la vallée de la Durance, la route accueille la plus part des déplacements, car l'alternative sur les autres modes de transport est très limitée.

L'organisation des déplacements constitue un enjeu fondamental pour l'aménagement du territoire et le développement socio-économique. Or, il est clairement établi que le massif des Alpes du Sud souffre d'un enclavement qui est préjudiciable à son développement. En effet, les territoires situés autour de l'axe Grenoble Sisteron sont parmi les plus enclavés de France, ils sont éloignés des grands équipements de services publics, et des commerces spécialisés. Le réseau routier actuel

qui connaît pendant un tiers de l'année des situations difficiles, sera totalement saturé dans moins de vingt ans. **Répondre aux besoins de mobilité constitue une priorité pour que la croissance et le développement des Alpes du Sud soient durables.**

La prolongation de l'A51 constitue un enjeu capital pour relier les Alpes à la Méditerranée et pour irriguer les territoires des Alpes de Haute Provence. Seule une autoroute peut répondre aux besoins de désenclavement des Alpes du Sud et assurer le développement durable du territoire.

Pour les Alpes de Haute Provence la poursuite de l'A51:

> Représenterait une opportunité

d'ouverture du territoire sur les Alpes du Nord et sur l'Europe du Nord,

> Permettrait de capter les flux touristiques en provenance du Nord et de conforter la fréquentation du Département qui est très prisé par les adeptes de sport d'hiver, d'eau vive, d'escalade et de plein air et d'activité de pleine nature.

> Assurerait le désenclavement de la vallée de l'Ubaye et de la Blanche, tout en confortant ses stations d'altitude et permettrait de renforcer la liaison vers l'Italie par le col de Larche,

> Constituerait un levier de développement important pour l'ensemble du Département des Alpes de Haute Provence soucieux de consolider

son tissu d'activité économique et d'exploiter son potentiel touristique dans le respect de l'environnement.

➤ Revitaliserait le bassin économique de la moyenne Durance forte-

ment affaibli par la restructuration de l'usine ARKEMA située à Château Arnoux.

➤ Dynamiserait la vallée de la Durance et le bassin de Manosque qui

va connaître un essor important avec la construction du réacteur expérimental de fusion nucléaire ITER à Cadarache.

> QUELLE OPTION POUR LE TRACE AUTOROUTIER ?

Le dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public propose quatre scénarios d'aménagement :

1 Aménagement en place des RN 75 et RN 85 :

Cette solution la moins chère (610 millions d'euros) n'améliore pas significativement les temps de parcours entre Grenoble et Sisteron, doit être financée à 100% par des financements publics avec une réalisation progressive des travaux sur 10 ans et une livraison en 2020. Elle est peu réaliste, car se pose le problème de son financement et dès sa mise en service les routes seront déjà saturées.

2 Améliorer le transport ferroviaire :

Cette solution à environ 2,2 milliards d'euros, qui doit être financée à 100% par des fonds publics, ne traite pas le problème routier et ne peut répondre seul aux besoins de déplacements à l'horizon 2020.

3 Autoroute de montagne par l'Est de Gap :

Cette solution autoroutière concédée, pour un coût de 2,2

milliards d'euros financée au _ par des fonds publics, a la préférence du gouvernement. Elle présente des difficultés géologiques et environnementales importantes notamment dans la partie Nord de l'itinéraire et sa mise en service est annoncée pour 2022.

4 Autoroute de montagne par l'Ouest de Gap :

Cette solution autoroutière concédée, pour un coût de 1,8 milliards d'euros financée au _ par des fonds publics, sa mise en service est annoncée pour 2019.

Elle offre :

- **Le meilleur coût** : le tracé Ouest est inférieur de 411 de million d'euros au tracé est.
- **La durée d'exécution la plus rapide avec une mise en service en 2019** : inférieure de 3 ans au tracé Ouest.
- **Les meilleurs temps de parcours entre Grenoble et Sisteron.**

> LE TRACE AUTOROUTIER PRIVILEGIE PAR LE CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Favoriser le projet qui offre le meilleur niveau de service, au meilleur coût avec la mise en service la plus rapide.

Il est clair, que le dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public, milite très fortement en faveur de **l'option autoroutière qui passe par l'Ouest de Gap, car elle présente :**

➤ un coût d'investissement moins élevé

➤ des délais de réalisation plus courts

➤ des avantages collectifs plus importants (meilleur trafic, délais de trajets moins longs)

➤ des impacts environnementaux moindres

➤ une meilleure attractivité et une meilleure réponse

à l'écoulement du trafic Nord-Sud

➤ une réponse identique en terme d'aménagement du territoire.



...
LE TRACE AUTOROUTIER PRIVILEGIE
PAR LE CONSEIL GENERAL DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE



Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, lors de sa séance du 17 décembre 1999, avait exprimé la position suivante.

➤ La prolongation de l'autoroute A51 de Sisteron à Grenoble constitue une nécessité absolue qui doit être réalisée dans les délais les plus rapides.

➤ Au vu des études réalisées par le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, l'option de tracé par Lus la Croix Haute apparaît comme la solution la plus favorable en matière d'impacts environnementaux, présente les coûts d'investissement les moins élevés et offre les délais de réalisation les plus courts.

Le Conseil Général demande dans cette hypothèse, la création d'un échangeur à Ventavon.

➤ Toutefois, quelle que soit la solution retenue, le Conseil Général demande l'amélioration de la desserte de la Vallée de l'Ubaye, du Pays de Seyne et du Nord Sisteronnais.

La Saulce constitue d'ores et déjà un progrès qui devrait être conforté par la réalisation rapide de la déviation de Tallard ou une prolongation de l'autoroute jusqu'à la Bâtie-Neuve avec un échangeur à Jarjayes. Il est bien entendu nécessaire qu'une bonne desserte de Gap soit assurée dans tous les cas de figure.

CONCLUSION

La réalisation de l'autoroute entre Grenoble et Sisteron constitue une priorité et une nécessité absolue pour répondre aux besoins de désenclavement des Alpes du Sud, assurer le développement durable du territoire et répondre aux besoins des populations résidentes qui ne peuvent être te-

nues à l'écart de l'évolution de notre société.

Quelles que soient les solutions retenues, il convient de choisir le projet la plus réaliste, qui pour les meilleurs coûts et les délais de réalisation les plus courts, apportera la réponse la mieux adaptée aux besoins.

Les cahiers d'acteurs sur la liaison entre Grenoble et Sisteron
Directeur de publication : Daniel Ruez
Réalisation graphique : ALYEN
Crédits Photos : CETEM - DRE PACA - Jean-Luc Abraini
Impression : SPOT Marseille - ISNN : en cours

Pour permettre les échanges d'arguments, la commission particulière publie des libres opinions qui n'engagent que leurs auteurs. Pour bénéficier d'une publication, il convient de prendre contact avec la commission particulière :

Maison de l'entreprise - 11, allée des Genêts - Parc d'activités de Sisteron Val de Durance
04200 Sisteron - Tél. : 04 92 33 18 25 - Site Internet : <http://www.debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org>
Adresse courriel : contact@debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org

N°Vert 0 800 286 096